

Résultats NAO 2010

1) DISPOSITIONS CONVENTIONNELLES

Les dispositions légales prévoient que l'ancienneté d'un salarié en congé parental compte pour la moitié de la durée dudit congé

➤ **Proposition :**

A compter du 1^{er} Juillet 2010, prise en compte de la totalité de l'ancienneté des salariés en congé parental, en cours ou à venir (à ce jour, 2179 congés parentaux en cours).

2) EMPLOYABILITE

Evolupro : déployée en 2008 sur 4 magasins,

En 2009 sur 20 magasins (177 stagiaires)

➤ Déploiement sur 20 magasins supplémentaires en 2010.

Formation sur 180 heures, de sept/oct à juin (période année scolaire)

➤ Le dispositif continuera à s'appliquer dans les 25 magasins déjà déployés.

Accompagnement des reclassements GPEC

Un guide d'information sur les mesures d'accompagnement de la GPEC sera distribué à chaque salarié concerné par une mesure de reclassement avant le 30 juin 2010.

Ce livret sera présenté aux partenaires dans la commission emploi avant diffusion.

Chaque salarié concerné par un reclassement lié à la GPEC bénéficiera d'au moins une proposition de reclassement

Il se verra proposer en priorité les emplois vacants ou créés, les possibilités de contrat à temps complet ou à durée indéterminée, et notamment via la bourse de l'emploi.

3) SOLIDARITE

300 KE en 2009, il est resté 27 K€ reporté en 2010

➤ Reconduction du même montant pour l'année 2010, en plus des 27 k€

4) CONGES PAYES

La Direction et les partenaires sociaux se rencontreront dans le courant de l'année 2010 afin de négocier une éventuelle modification de la période de congés payés afin de ramener celle-ci du 1^{er} Janvier au 31 décembre de chaque année.

La première réunion de négociation se déroulera au cours de la 1^{ère} quinzaine de Mai 2010.

La date d'application de cet accord est prévue pour 2011

Permettrait de régler les problèmes de fin de période de plus en plus tôt en Mai.

Négociation séparée car risque d'être longue et technique. Débutera en Mai afin de commencer une mise en œuvre pour l'année 2011.

5) DEVELOPPER LE POUVOIR D'ACHAT

Remise sur achat :

Reconduction de la remise sur achat pour une durée illimitée à compter du 1^{er} Juillet 2010 ;
Les salariés pourront bénéficier d'une Remise de 7% sur :

- Les achats
- Carrefour Voyages
- Billetterie,
- Assurance
- Fuel

Réduction de la cotisation Carte Gold

Reconduction illimitée de la cotisation réduite pour la carte Gold, soit 36€ pour l'année 2010 au lieu de 50€

(Condition : être présent dans l'effectif et avoir 3 mois d'ancienneté)

Facilité de paiement :

Possibilité d'avoir un dix fois sans frais pour un achat non alimentaire n'excédant pas 10 000 €, une fois par an.

Reconduction illimitée, dans la limite de 1 fois par an.

La Direction s'engage à appliquer la remise sur achat à toutes les formes de facilité de paiement (3, 4 ou 10 fois sans frais), dès lors qu'une solution technique fiable est validée.

6) ABSENTEISME

Pour l'année 2010, la Direction propose d'attribuer une prime **de 100 € brut** (au prorata de la base contrat, hors suspension de contrat) aux salariés présents depuis un an dès lors que le taux d'absentéisme de leur établissement diminuerait sur la période du 1^{er} Mai au 31 octobre 2010.

Cette prime serait payée en décembre 2010

Le taux d'absentéisme est apprécié par établissement, selon le barème suivant :

Inférieur à 5%	maintien du taux d'absentéisme
5,01 % à 7%	diminution de 0,35%
7,01% à 9%	diminution de 0,5%
9,01% à 11%	diminution de 0,65%
Supérieur à 11,01%	diminution de 1%

Ex : si le magasin à 6,50% entre le 1^{er} Mai et le 31 Octobre 2009, déclenchement de la prime si le magasin a atteint 6,15% entre le 1^{er} Mai et le 31 Octobre 2010.

Si ces taux sont atteints, chaque salarié perçoit cette prime de 100 € pour un temps complet, et au prorata de la base contrat.

Cette prime de 100 € représente une augmentation de 0,5% du pouvoir d'achat pour un salarié de niveau IIB.

- Une notice technique sera fournie à chaque magasin pour être présentée au CE. Par ailleurs, le tableau de bord du magasin sera présenté mensuellement au CE. Enfin un plan d'action sur l'absentéisme sera réalisé dans chaque magasin.
- Malgré les protestations de FO et de certaines organisations syndicales, la Direction maintient cette proposition car elle serait financée par une baisse de l'absentéisme. Sans cette condition, Marie Hélène Chavigny déclare qu'elle n'a pas de budget pour augmenter les salaires dans la même proportion.
- **Retrait de la dernière phrase : « un plan d'action sur l'absentéisme sera réalisé dans chaque magasin », à la demande de FO qui ne peut pas accepter cette phrase car on ne peut pas savoir ce qu'elle peut entraîner comme conséquences.**

7) Tickets restaurant

69 magasins n'ont pas de tickets restaurant.

Au 1^{er} juillet 2010, la Direction propose de mettre en place pour les salariés qui ont plus d'un an d'ancienneté, dans tous les magasins qui n'ont pas le Ticket restaurant, un titre à **3,20€** avec la répartition suivante :

- 1,60 € payé par l'entreprise,
- 1,60 € payé par le salarié

➤ Dans les magasins dont le montant du ticket restaurant est inférieur à 3,20€, le montant sera porté à 3,20€.

➤ Dans les magasins disposant d'une cantine, l'entreprise financera une participation équivalente à 1,60€ par salarié qui prend un repas à la cantine.

8) Augmentation des salaires

+ 1 % au 1^{er} Mars en une seule fois.

